

---

SEANCE DU 7 SEPTEMBRE 2011

---

DÉCISION N° 2011 / 61 / PAG / 4

---

**PROJET D'EXTENSION DU PORT DE JARRY  
PORT AUTONOME DE LA GUADELOUPE**

---

**La Commission nationale du débat public,**

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants et son article R.121-7,
- vu la lettre de saisine en date du 22 mars 2011, reçue le 25 mars 2011, du directeur général du Port Autonome de la Guadeloupe et le dossier joint relatif au projet d'extension du port de Jarry,
- vu sa décision n° 2011/24/PAG/1 du 6 avril 2011 décidant l'organisation d'un débat public et sa décision n° 2011/38/PAG/2 du 4 mai 2011 nommant Monsieur Jean-Claude DEGRAS, président de la commission particulière,
- vu la lettre en date du 29 août 2011 du directeur général du Port Autonome de la Guadeloupe transmettant le dossier du maître d'ouvrage,
  
- sur proposition de M. Jean-Claude DEGRAS,
- après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

**Article 1 :**

La Commission considère le dossier du maître d'ouvrage comme suffisamment complet pour être soumis au débat public.

**Article 2 :**

Le débat public aura lieu du 5 octobre 2011 au 31 janvier 2012.

**Article 3 :**

Les modalités d'organisation du débat public sont approuvées.

Le Président

  
Philippe DESLANDES